

Livret d'accueil de l'apprenant intégrant l'IFAS



Formation préparant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
Au sein du Campus Paramédical CHU Dijon Bourgogne



IFAS

12, boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny
BP 77908 - 21079 DIJON Cedex
Accueil Campus Paramédical 03.80.29.53.52

Contenu

PREAMBULE	3
Présentation du Campus Paramédical Dijon Bourgogne	4
Cap sur votre réussite et votre satisfaction	4
Organigramme du Campus Paramédical CHU Dijon Bourgogne	4
Démocratie étudiante	4
Votre environnement de travail	4
Bâtiments et locaux	4
Accès et stationnement	4
Plan d'accès au campus	5
Restauration.....	5
Tabac.....	5
Hébergement - Internat.....	5
Ressources mises à votre disposition	5
<i>Accompagnement psychologique ou social</i>	5
<i>Accessibilité pour les personnes atteintes d'un handicap</i>	6
<i>Centre de Ressources Documentaires (CR.DOC)</i>	6
<i>Site internet du CHU</i>	6
<i>Accès informatique</i>	6
<i>Accès au WIFI</i>	6
<i>Supports pédagogiques diversifiés</i>	6
<i>Equipes d'intendance et d'entretien</i>	6
Présentation de la formation IFAS	7
Organigramme et présentation de l'équipe	7
Formation : Principes généraux	7
Conditions et déroulement de la formation	7
La formation à l'institut.....	8
Les stages	8
Autres documents institutionnels.....	9
Présence et règles d'assiduité en formation	9

PREAMBULE

Le Campus Paramédical du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon regroupe les formations aux métiers d'Infirmiers, d'Aides-Soignants, d'Ambulanciers, d'Infirmiers Anesthésistes, d'Infirmières Puéricultrices, d'infirmiers de bloc opératoire et de Cadres de Santé. Il assure également des activités de formation continue.

Présentation du Campus Paramédical Dijon Bourgogne

Cap sur votre réussite et votre satisfaction

Le Campus Paramédical est engagé dans une démarche continue d'amélioration de la qualité de ses prestations et s'inscrit dans une démarche d'écoute de ses usagers.

Votre avis est important et est recueilli lors d'enquêtes de satisfaction.

Organigramme du Campus Paramédical CHU Dijon Bourgogne

L'ensemble des formations est dirigé par Madame Corinne CALARD, Directrice du Campus Paramédical CHU Dijon Bourgogne. L'organigramme complet du Campus Paramédical est disponible sur le site internet du CHU Dijon Bourgogne – Rubrique Emplois et formations – Campus Paramédical.

Démocratie étudiante

Les apprenants sont associés aux activités du Campus Paramédical.

Au sein de chaque formation, des représentants des apprenants sont élus ou désignés pour siéger à la Section de Vie Etudiante du Campus Paramédical. Cette section se réunit plusieurs fois par an et émet un avis sur les sujets relatifs à la vie étudiante.

Les représentants au sein des formations sont les interlocuteurs privilégiés des équipes pédagogiques et de la Direction du Campus pour transmettre les informations à l'ensemble de la promotion. Ils sont aussi les porte-parole auprès de la Direction.

Votre environnement de travail

Bâtiments et locaux

Le Campus Paramédical est composé de deux bâtiments :

- **Bâtiment Campus 1 :**

Accès par le hall d'entrée à l'aile B et C :

Au rez-de-chaussée : Secrétariats de l'IFSI (Aile A), Centre de Ressources Documentaires (CR DOC), Grand Amphithéâtre, Foyer.

Aile B :

Niveau - 1 : Salle informatique (Pasteur) salle polyvalente, espace de convivialité, simulateur de conduite

RDC : Administration - Direction - Formation continue, Secrétariat de direction

Niveau 1 : Equipe Pédagogique IFSI

Niveau 2 : Equipes pédagogiques IFAS et IFA + salles de réunions

Niveau 3 : Salles de cours

Niveau 4 : Salles de cours

Aile C :

RDC : CR DOC, Petit Amphithéâtre

Niveau 1 : Salles de cours /salles de travaux pratiques

Niveau 2 : Salles de cours /salles de travaux pratiques

- **Bâtiment Campus 2 :**

RDC : Service administratif (Secrétariats EIADE - IFCS, Administration Qualité)

1^{er} étage : salle 100 (salle de cours)

2^{ème} étage : salle 200 (salle de cours)

3^{ème} étage : Equipes pédagogiques IFCS, EIADE et locaux de formations

Accès et stationnement

Attention ! Les conditions de parking obligent à favoriser l'utilisation des transports en commun, de la marche à pieds ou deux-roues.

Le parking P1 est payant. Il existe d'autres parkings gratuits aux abords du CHU mais souvent complets.

La ligne 1 du TRAM dessert le Centre Hospitalier Universitaire Dijon Bourgogne.

A l'entrée en formation, nous vous fournirons un badge repas qui servira aussi de pass d'accès au local à vélos sécurisé

Plan d'accès au campus

Plan du CHU Hôpital François Mitterrand



Campus Paramédical
Bâtiment Campus 2

Local
vélos

Entrée Bâtiment
Campus 1

Entrée enceinte du
CHU Dijon

Restauration



(Les conditions sont aménagées en période de crise sanitaire)

Déjeuner

Tous les étudiants bénéficient de l'accès aux selfs du CHU (Hôpital d'Enfants, Hôpital François Mitterrand, Gaffarel) par un système de carte badge repas rechargeable, distribué le premier jour de la formation.

Le badge peut être approvisionné aux bornes : Hôpital d'Enfants et Gaffarel : paiement par CB. Hôpital François Mitterrand : paiement par CB ou espèces.

Cette carte est à restituer à la fin de la formation au secrétariat.

Le crédit restant n'étant pas remboursé, veuillez à épuiser votre solde lors de la restitution de la carte à la fin de la formation.

Une facturation au tarif apprenant vous sera appliquée pour vos consommations.

Pause-café



Au bâtiment Campus 1 : des distributeurs sont à votre disposition au niveau - 1.

Au bâtiment Campus 2 : un distributeur est situé au RDC.

Les boissons sont à éviter dans les salles de cours.

Merci de respecter les locaux et le travail des agents d'entretien. Ils veillent sur votre confort !

Tabac



L'usage du tabac à l'extérieur est une tolérance. Tout fumeur doit se tenir à distance des bâtiments afin de ne pas gêner par les infiltrations de fumée.

Il est strictement interdit de fumer devant l'entrée du bâtiment principal et il est interdit de vapoter à l'intérieur des bâtiments.

Hébergement - Internat

Le CHU Dijon Bourgogne gère des locaux dédiés à l'hébergement de professionnels avec des conditions d'accès limitées et spécifiques selon les formations.

Ressources mises à votre disposition

Accompagnement psychologique ou social

Un psychologue rattaché au Campus Paramédical peut proposer aux apprenants un accompagnement ponctuel et strictement confidentiel. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Secrétariat d'Accueil du Campus Paramédical.

Si vous avez besoin d'être conseillé ou accompagné spécifiquement pour une démarche administrative ou financière personnalisée, vous pouvez vous rapprocher du Secrétariat de votre formation.

Accessibilité pour les personnes atteintes d'un handicap

Les locaux sont partiellement accessibles.

Pour tout conseil personnalisé, nous vous invitons à contacter le responsable de la formation.

Vous pouvez également contacter le Référent Handicap du Campus Paramédical (écoute, conseil, orientation) via l'accueil du Campus ou par mail frederic.etievant@chu-dijon.fr

Il pourra prendre en compte votre demande et vous apporter un conseil.

Centre de Ressources Documentaires (CR.DOC)

Un Centre de Ressources Documentaires est à la disposition gratuite des apprenants au sein du Campus Paramédical.

Disposant d'un fonds composé de revues, livres et multimédia concernant les formations et les métiers, le CR DOC représente un appui dans l'apprentissage grâce aux conseils des documentalistes.

Le logiciel ALEXANDRIE permet de consulter les ressources documentaires à distance.

Les règles de fonctionnement sont données à tous les apprenants lors d'une visite organisée en début de formation et l'équipe est à votre écoute pour vous renseigner. Bureau 051 ☎ 03 80 29 53 54 ✉ crdocifps@chu-dijon.fr

Christelle BOURGEADE Documentaliste du Centre de Ressources Documentaires

Delphine LHUILLIER Documentaliste du Centre de Ressources Documentaires

Caroline GAUDIN Secrétaire Aide-Documentaliste

Site internet du CHU



Les informations du Campus Paramédical et des formations sont consultables sur le site internet du CHU/ rubriques Emplois et Formations / Campus Paramédical.

Accès informatique

Des salles informatiques (Salle Pasteur au bâtiment Campus 1, Salle 322 au bâtiment Campus 2) sont à disposition, sauf affichage contraire. Il vous est demandé d'y respecter le matériel. En fin de séquence, aucun document ne doit être enregistré ou sauvegardé sur le poste qui vous est confié.

Accès au WIFI

Une connexion WIFI sera à la disposition des apprenants au bâtiment Campus 1. Les modalités d'accès seront précisées.

Supports pédagogiques diversifiés

Selon votre formation, vous pouvez avoir accès à des supports pédagogiques diversifiés tels que des outils de simulation (U-SEEM du CHU Dijon, simulateur de conduite, serious game...), des outils pédagogiques à distance (TEAMS...).

Equipes d'intendance et d'entretien

Une équipe d'intendance est garante de l'organisation des locaux et de l'occupation des salles, de la gestion du matériel et des diverses réparations.

Une équipe d'entretien assure l'hygiène et l'entretien des locaux.

Présentation de la formation IFAS

Organigramme et présentation de l'équipe

Directrice : CALARD Corinne

Equipe pédagogique :

Laurence LAGARDE, Responsable de Formation

Bureau 209 tél : 03.80.29.30.03 laurence.lagarde@chu-dijon.fr

Céline CONNAULT, Formatrice

Bureau 212 tél : 03.80.29.53.39 celine.connault@chu-dijon.fr

Anne LEQUERTIER, Formatrice

Bureau 211 tél : 03.80.29.53.40 anne.lequertier@chu-dijon.fr

Christelle BLANCHET, Formatrice

- Bureau 213 poste : 12457 christelle.blanchet@chu-dijon.fr

Aline DUDRAGNE, Secrétaire de formation

Bureau 210 Téléphone : 03.80.29.53.48 ifas@chu-dijon.fr

Formation : Principes généraux

L'IFAS dépend réglementairement :

- ✓ Du CHU de DIJON pour son fonctionnement administratif
- ✓ Du Ministère de la santé/ DGOS pour la validation du programme de formation
- ✓ Des Services déconcentrés de l'état :
 - L'Agence Régionale de Santé (ARS) chargée du suivi et de l'évaluation pédagogique de la formation, du contrôle de l'admission en institut, et de la formulation d'un avis pour la délivrance de l'autorisation de l'institut
 - La DREETS (direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) et seront intégrés au pôle de l'économie, de l'emploi, des compétences et des solidarités) est chargée de la certification
 - Le Conseil Régional de Bourgogne – Franche-Comté pour le financement, l'autorisation de l'institut et la répartition des quotas en région

4 instances consultatives participent au fonctionnement de l'IFAS :

- ✓ ICOGI : instance compétente pour les orientations générales de l'institut
- ✓ SCTPSIE : Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves
- ✓ SCTSD : Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires
- ✓ Section relative aux conditions de vie des élèves au sein de l'institut

Deux représentants des élèves sont élus par leurs pairs et représentent les élèves à l'ICOGI.

Un élève est tiré au sort parmi les élèves élus au sein de l'instance compétente pour les SCTPSIE et SCTSD.

Un des élèves élus au sein de l'instance est désigné comme vice-président de la section relative aux conditions de vie des élèves au sein de l'institut.

Conditions et déroulement de la formation

L'institut de formation est appelé à organiser deux rentrées par an, en fonction des besoins de professionnels à former sur le territoire, appréciés par l'ARS BFC. Une rentrée est fixée au cours de la 1ère semaine du mois de septembre. Une rentrée est fixée entre le 2 janvier et le 31 mars.

Le projet pédagogique de l'Institut est remis à l'entrée de chaque formation afin d'apporter les informations utiles concernant l'organisation générale de l'année de formation au sein du Campus Paramédical et sur les lieux de stages.

La formation comporte 44 semaines de formation théorique et clinique soit 1540 heures, se répartissant en 770 heures (22 semaines) de formation théorique et 770 heures (22 semaines) de formation clinique.

La formation théorique comprend dix modules, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants.

La formation à l'institut

La formation est composée de 5 blocs de compétences, 10 modules de formation et permet d'acquérir les 11 compétences nécessaires à l'exercice.

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins	
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

Les stages

La formation clinique en milieu professionnel comprend quatre périodes de stages à réaliser en milieu professionnel. Ces périodes peuvent être effectuées dans différentes structures, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne. Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées.

Trois stages de cinq semaines visent à explorer les trois missions de l'aide-soignant :

- 1 - Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- 2 - Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- 3 - Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est en phase aiguë et la prise en soins d'une personne dont l'état de santé altéré est stabilisé.

Un stage de sept semaines, réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Dans le cadre de la formation par la voie de l'apprentissage, ces périodes sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Autres documents institutionnels

- Le règlement intérieur du Campus Paramédical et ses annexes
- La charte vigi plagiat
- La charte encadrant l'usage du système d'information du Campus Paramédical
- Le recueil des principaux textes

Chaque apprenant en prend connaissance et atteste en avoir lu et compris les éléments qui sont portés à sa connaissance en début de formation.

Le recueil des principaux textes relatifs à la formation préparant au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession est donné en début de formation à chaque étudiant en début de formation.



Présence et règles d'assiduité en formation

Chaque étudiant s'engage à respecter les règles de présence et de déclaration des absences prescrites par le règlement Intérieur du Campus Paramédical et par la procédure en vigueur portée à la connaissance des apprenants. L'Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant précise en son article 6 que la participation aux enseignements et aux stages est obligatoire durant toute la formation. Les absences ne peuvent excéder 5% de la durée totale de la formation à réaliser par l'apprenant.